Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_078_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON, Christophe MARCHAND.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-078

Membres en exercice : 69 Présents : 63 Absents : 6 Pouvoirs : 5

AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT MIXTE BRETAGNE MOBILITES – DESIGNATIONS

Lamballe Terre & Mer adhère au syndicat mixte Bretagne Mobilités. Ce Syndicat Mixte, de type « SRU » (*solidarité renouvellement urbain*), a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun, de l'intermodalité, et des solutions de mobilités actives et partagées sur son périmètre. A ce titre, il assure la coopération de ses membres en vue de mettre en œuvre les compétences suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_078_DELIB-DE

- Des compétences obligatoires portant sur la coopération de ses membres en vue de coordonner les services de transport qu'ils organisent, l'interopérabilité billettique et le système d'information multimodale KorriGo, la mise en place de tarifications multimodales ainsi que des titres de transports uniques ou unifiés.
  En outre, Bretagne Mobilités peut réaliser toute étude, concertation ou communication concourant au développement de l'intermodalité ainsi qu'à l'observation et à l'amélioration des services de transports de voyageurs et peut apporter son concours financier à la mise en œuvre par ses membres de nouveaux services de transport en commun ou l'amélioration de services existants présentant un intérêt syndical.
- Des compétences optionnelles à la demande et en lieu et place d'un ou plusieurs de ses membres, portant sur l'organisation d'un ou plusieurs services de mobilité énumérés aux articles L.1231-1-1 à L.1231-3 du Code des transports et, à ce titre, la réalisation et la gestion d'équipement et d'infrastructure de transport ou encore, à la planification, le suivi et l'évolution de ses politiques de mobilité.
- Des compétences exercées par délégation.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter Lamballe Terre & Mer à sein du Comité syndical du Syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Vu :
- L'arrêté préfectoral du 25 juillet 2025, portant création du syndicat mixte Bretagne Mobilités,
- La délibération n°2026-077 du 5 mai 2026, fixant les modalités de désignation des représentants de Lamballe Terre & Mer dans des syndicats mixtes ouverts,

Considérant l'absence de disposition statutaire sur les modalités de désignation des délégués,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNE, pour siéger au Comité syndical, :
  - France LE DOUARIN en qualité de délégué titulaire,
  - Jean-Luc GUYMARD en qualité de délégué suppléant
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-